

ASSEMBLÉE NATIONALE12 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2457)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 183

AMENDEMENTprésenté par
Mme Vidal

ARTICLE PREMIER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« sa démarche »

les mots :

« effectuer ces démarches ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.